

RÉFÉRENT SÉCURITÉ

Depuis le 1er Juillet 2012, l'article L 4644-1 du code du travail impose à toute entreprise de désigner un Référent Sécurité pour « s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels ». La formation du référent est obligatoire.

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> + Connaître les bases réglementaires et techniques en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels. + Être capable de mettre en œuvre et de suivre une démarche de prévention des risques. + Savoir utiliser les outils et documents à disposition pour mener à bien la mission de référent sécurité.
CONCERNE	Tout personne amenée à remplir la fonction de RÉFÉRENT SÉCURITÉ.
PRÉREQUIS	Seule la délégation de responsabilité sécurité doit être rédigée et validée pour permettre le suivi de cette formation de Référent Sécurité.
PÉDAGOGIE	<p>Nombreuses études de cas concrets de l'entreprise. Une approche pragmatique et concrète Outils opérationnels Retours d'expériences</p>
SANCTION DE LA FORMATION	Attestation d'acquisition de compétences
ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	<p>Durant la formation, via des QCM et des mises en situation, le consultant établira une évaluation en trois niveaux <u>A</u>cquis - <u>E</u>n cours d'<u>A</u>cquisition - <u>N</u>on <u>A</u>cquis sur les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Assimiler les bases réglementaires en matière de sécurité. o Intégrer la démarche de prévention des risques.





PROGRAMME

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les acteurs de la prévention : rôles, missions, compétences
Le cadre réglementaire et les principes généraux de prévention
L'évaluation des risques : réglementation, méthode et outils, pénibilité, fiche de prévention
Les risques professionnels : chute de plain-pied, gestes et postures, risques psychosociaux, travail isolé, machine, électriques, incendie, agents chimiques, travail en hauteur,

REGISTRES, DOCUMENTS OBLIGATOIRES, FORMATION ET ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Les contrôles et vérification périodiques obligatoires
Le registre de sécurité
L'organisation des contrôles, les rapports
Les règles et consignes de sécurité
L'accueil des nouveaux, les formations obligatoires
Intervention d'entreprises extérieures : plan de prévention et protocole

CAS PRATIQUES :

Audit documentaire
Réalisation d'un plan de prévention

ACCIDENT DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES ET ORGANISATION DES SECOURS

Définition des accidents du travail et des maladies professionnelles
Conséquences des accidents du travail et maladies professionnelles
La déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles
La surveillance médicale
L'analyse des accidents du travail : méthode
L'organisation des secours : matériel, procédure, exercices

DURÉE

03 jours soit 21 heures
suivi personnalisé si nécessaire : 4 heures / site